## Déclaration de l'UNSA-Education au CTA du 20 mars 2020



Madame la Rectrice, Mesdames, Messieurs,

Nous vivons actuellement un moment que bien peu parmi nous n'avaient pensé connaître un jour.

La crise sanitaire actuelle est non seulement exceptionnelle par son ampleur, elle est également inédite dans son traitement et vraisemblablement par sa durée.

L'épidémie du Covid-19 nous bouscule tous et remet profondément en cause notre vie. Il y aura immanquablement un avant et un après Covid-19. Mais pour l'instant il nous faut affronter le pendant. Et comme l'a souligné le Président de la République, nous sommes en guerre.

Cette crise sanitaire exceptionnelle montre bien toute l'importance du service public et de l'ensemble de ses agents. Ils sont très fortement impliqués pour prendre en charge les malades, assurer la sécurité et garantir la continuité du service public. Et particulièrement du service public d'éducation en ce qui concerne les personnels que nous représentons dans cette instance.

L'Unsa-Éducation peut témoigner que l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale est pleinement mobilisé. Ils ont à cœur d'accompagner au mieux les élèves et les familles dans les semaines qui viennent et d'assurer ainsi la continuité pédagogique et administrative.

La volonté de l'UNSA-Éducation, dans cette crise inédite est de ne sombrer ni dans l'affolement, ni dans le déni. Nous devons au contraire garder notre sang froid et prendre très au sérieux ce moment où chacune et chacun d'entre nous est individuellement responsable de la réussite de cette bataille collective.

Ceci étant, l'UNSA Éducation souhaite, Madame la Rectrice, vous faire part des interrogations et des réflexions qui nous remontent de nos collègues.

Si le confinement se poursuit au-delà de deux ou trois semaines cela va devenir très compliqué pour les enseignants, leurs élèves et les parents d'élèves. En effet, si dans un premier temps le travail proposé peut constituer en des révisions ou des applications des notions étudiées dernièrement, si on peut aussi envisager des approfondissements de notions déjà abordées en classe ou encore des prolongements connexes, l'étude de notions nouvelles peut s'avérer beaucoup plus compliquée... Difficile par exemple de commencer l'apprentissage des nombres décimaux à distance. Et comment nier l'importance des échanges entre pairs, guidé par l'enseignant, dans la construction des savoirs, notamment pour les élèves les plus fragiles.

Enseigner est un métier qui s'apprend. Un parent ne peut s'improviser pédagogue. D'autant que le parent n'est pas forcément disponible, devant lui-même parfois continuer de travailler. Et lorsque ce parent est lui-même en télétravail, non seulement il n'est pas disponible pour son enfant et en plus il mobilise un ordinateur. Car l'équipement informatique des familles est aussi un écueil. Chaque enfant n'a pas un ordinateur à disposition. Même s'il ne faudrait pas pour autant réduire la classe à distance à la seule présence devant un écran. Comme il ne faudrait pas non plus la cantonner au simple envoi de leçons et de fiches de travail par mail ou par courrier.

Faire entrer un enfant dans les apprentissages n'est pas toujours chose aisée en classe, en présence physique d'un enseignant, alors à distance et en réaction différée, cela s'avère encore plus compliqué.

Nombre de collègues craignent que cette période hors de la classe ne renforce encore les inégalités et les écarts entre les élèves malgré le suivi individuel mis en place par leur soin.

Penser la classe hors de ses murs n'est pas si simple! C'est sans nul doute l'une des premières constatations que nous pouvons d'ores et déjà faire. Nous ne pourrons collectivement pas faire l'économie d'une réflexion en profondeur sur cette question qui interroge notre façon actuelle de « faire classe ». Mais nous n'en sommes pas encore à l'heure des bilans ni des prospectives. Aussi, dans l'immédiat, notre ministre serait bien inspiré de rappeler qu'assurer la continuité pédagogique n'est pas faire classe. Un cadrage ministériel plus pragmatique et mesuré, comme celui que vous avez, Madame la Rectrice, serait le bienvenu, tant en direction des personnels que des parents.

D'autre part, nos collègues qui se portent volontaires pour accueillir les enfants des personnels soignants demandent à bénéficier d'une protection de leur santé en ayant à leur disposition des masques et du gel hydroalcoolique. Et plus généralement des conditions de sécurité sanitaire adaptées à la mesure de la gravité de la situation.

Remontent également du terrain, des interrogations très personnelles. Ainsi des contractuels s'interrogent sur le fait qu'ils vont être payés ou non ? D'autres personnels en période d'essai nous demandent comment cela va se passer pour eux. Là encore, une communication précise en direction de ces personnels serait souhaitable afin de ne pas ajouter de l'anxiété et de l'angoisse.

La continuité administrative suscite aussi bien des questions. Alors que des décisions de maintien s'envisagent, alors que la procédure Affelnet est lancée et demande des allers-retours de documents avec les familles, les personnels à la manœuvre s'interrogent sur l'effectivité réelle de cette continuité administrative qui pourtant les mobilise fortement depuis le début de cette crise.

Concernant les mutations, le calendrier va-t-il évoluer, comment vont être réglés les problèmes de transmission de pièces justificatives, comment va-t-on accompagner les personnels changeant d'académie ?

En plus de la continuité pédagogique et administrative, il faudra également avoir une vigilance particulière à la protection de l'enfance. Le confinement risque de renforcer les violences subies parfois de longue date, ou de les occasionner dans ce contexte angoissant et difficile. On sait en effet que la plupart des maltraitances sur les enfants ont lieu dans le cadre familial.

Dans le même ordre d'idée, la prise en charge des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance, dans des structures qui tournent au ralenti avec des effectifs réduits doit aussi faire l'objet d'une attention particulière.

Bref, vous l'aurez compris Mme la Rectrice, les personnels s'interrogent. Il est donc indispensable que les collègues soient eux-mêmes accompagnés et informés par l'institution. Dans une période où ce qui est vrai un jour est différent le lendemain parfois même quelques heures après, les personnels de l'Education ont besoin de sentir qu'ils ne sont pas seuls et que leur Ministre, leur Rectrice, leur Dasen les accompagnent et leur font confiance.

Aussi l'Unsa-Éducation note-t-elle avec satisfaction que notre ministre ait décidé de s'adresser aux personnels de l'Éducation nationale via un message vidéo , mercredi en milieu d'après-midi. Mais encore faudrait-il que sa communication aux journalistes et donc au grand public n'introduise pas de nouveaux motifs d'inquiétude par exemple sur le calendrier scolaire.

Par ailleurs, les louanges et congratulations du Ministre et du Président de la République, justifiées, quant à la qualité du Service Public et de ses agents, quant à l'engagement de ceux-ci, appellent d'urgence un retour sur la loi de transformation de la Fonction Publique, notamment sur sa partie détruisant le dialogue social. Car c'est ce dialogue qui permet au Service Public de répondre dans l'urgence à des situations comme celle que l'on vit actuellement.

Pour finir cette déclaration, il ne faudrait pas oublier le sujet principal que nous allons aborder dans ce CTA : les retraits d'emplois à la rentrée prochaine.

Les années se suivent et se ressemblent dans notre académie. L'année dernière à la même période, l'Unsa-Éducation déclarait lors du CTA « Les retraits d'emplois non enseignants impactent encore fortement notre académie à la rentrée prochaine ». Notre académie perdait alors 15 emplois administratifs, 2 emplois d'ATRF et 2 emplois de personnel de direction...

Cette année, ce sont encore 7 emplois administratifs, 2 d'ATRF et 1 de personnel de direction qui sont supprimés. Ainsi en trois ans (depuis la rentrée 2018, la première imputable au gouvernement actuel), l'Académie de Reims aurat-elle perdu 30 emplois administratifs, 8 emplois d'ATRF et 6 emplois de personnels de direction, accroissant corrélativement la charge de travail des collègues dans les services académiques et les EPLE. A l'Unsa-Éducation, nous estimons que cette casse sociale dans notre académie met en péril notre système éducatif.

S'agissant des retraits d'emplois d'enseignants, nous sommes tout autant inquiets ; Et cette inquiétude est même doublée d'une incompréhension face aux mesures que vous nous proposez pour cette rentrée.

Alors que notre académie était taxée de 70 emplois dans le second degré, vos propositions, madame la rectrice, font apparaître 87,5 retraits d'emplois. Autant vous dire tout de suite notre opposition à ces mesures.

Enfin, à l'heure où on parle de retraits d'emplois, comment ne pas aborder l'avenir des infirmiers et infirmières scolaire au sein même de l'Éducation nationale ?

Les postes et les missions des infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale sont en grand danger, dans la plus grande indifférence... Et ce depuis que le 15 janvier 2020, le Premier Ministre envoyait une circulaire aux préfets à propos du projet de loi de « décentralisation, différenciation et déconcentration », qui pourrait être votée durant l'été 2020 et qui envisagerait la décentralisation de la santé scolaire sur la totalité du champ, médecin et infirmières, des établissements scolaires des 1er et 2nd degré.

Le SNIES-UNSA et l'Unsa-Education dénoncent vigoureusement ce projet de loi. En effet, est-il besoin de rappeler que « la promotion de la santé fait partie du champ professionnel de l'infirmier-ière et qu'elle vise la mise en place de conditions favorables à la santé et au bien-être des élèves afin de favoriser la réussite scolaire. ». En transférant la médecine scolaire aux départements et régions on amplifierait les disparités territoriales, en affaiblissant considérablement les liens entre l'enseignement et la santé à l'École. Cette dernière ne doit pas être conduite sous un angle médico-centré. La réussite de tous les élèves, quel que soit le lieu de leur scolarisation, doit être garantie par l'Éducation Nationale.